COM(2024) 1000 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 juillet 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat le 30 juillet 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de DÉCISION DEXÉCUTION DU CONSEIL arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2022 de làpplication, par le Danemark, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes